



Une protection indispensable

- Jusqu'à 25 000 \$ en cas de mutilation ou de perte d'usage d'un membre
- Jusqu'à 10 000 \$ en cas de fracture accidentelle
- Jusqu'à 10 000 \$ en cas de décès accidentel
- Indemnité de 30 \$ par jour, payable jusqu'à 5 jours, pour hospitalisation par suite d'accident
- Prestation d'invalidité de 150 \$ par semaine pour les adhérents âgés de 18 ans et plus ayant adhéré à Acciaide-R
- Paiement des frais hospitaliers et paramédicaux au Québec et hors Québec
- Et plus encore

### Pour être admissible

- Être âgé de 14 jours à 64 ans inclusivement.
- Être membre de la Société.

### Acciaide - Protection de base (pour tous les adhérents)

(Résumé des protections. Un guide de distribution vous sera remis lors de la vente.)

#### Mutilation ou perte d'usage

des deux mains ou des deux pieds	25 000 \$
des deux yeux ou d'un pied et d'une main	25 000 \$
d'un pied et d'un œil	25 000 \$
d'une main et d'un œil	25 000 \$
de l'ouïe des deux oreilles et de la parole	25 000 \$
d'un bras ou d'une jambe	15 000 \$
de l'ouïe des deux oreilles ou de la parole	12 500 \$
d'un pied ou d'une main	12 500 \$
de l'ouïe d'une oreille ou d'un œil	3 000 \$
d'un doigt ou d'un orteil (par doigt ou par orteil)	500 \$

#### Décès accidentel

transport public	10 000 \$
autres circonstances	5 000 \$

#### Fracture accidentelle

du crâne ou de la colonne vertébrale	5 000 \$
du bassin ou du fémur	5 000 \$
de la trachée ou du larynx	1 500 \$
d'une côte ou du sternum	1 500 \$
de l'omoplate ou de l'humérus	1 500 \$
de la rotule	1 500 \$
du tibia ou du péroné	1 500 \$
d'un os non compris ci-dessus	750 \$

#### Autres avantages

assurance des frais hospitaliers et paramédicaux  
(Québec et hors-Québec)

assurance des frais dentaires

assurance des frais de transport et de séjour

prestation forfaitaire en cas d'invalidité totale

frais de réadaptation

indemnité journalière pour hospitalisation par suite d'accident (Québec et hors Québec)

rente journalière : 30\$, sujet à un maximum de 5 jours

### Acciaide-R (pour les adhérents âgés de 18 à 64 ans)

Rente hebdomadaire en plus de la protection de base.

#### Prestation d'invalidité totale<sup>1</sup> en cas d'accident

Tout adhérent âgé de 18 à 65 ans, qui devient totalement invalide à la suite d'un accident, a droit au paiement d'une rente hebdomadaire au cours de son invalidité, selon les modalités prévues au guide de l'adhérent dont voici les principales.

- Vous devez avoir consulté un médecin dans les 48 heures suivant l'accident.
- Délai de carence : 30 jours.
- Rente hebdomadaire de 150 \$. S'il y a lieu, elle sera fractionnée à raison de 1/7 pour chaque jour d'invalidité totale.
- Rente intégrée : le total de la rente et du revenu reçu de toutes sources ne doit pas excéder 85% du salaire mensuel brut. S'il y a un excédent, la rente sera réduite en conséquence.
- Les prestations cessent lorsque vous n'êtes plus totalement invalide ou si vous occupez un travail rémunérateur.
- Les prestations cessent lorsque vous avez été totalement invalide pendant 52 semaines.
- Les prestations cessent lorsque vous refusez de soumettre des preuves satisfaisantes de votre invalidité totale à l'assureur.
- Les prestations cessent à votre décès.

#### <sup>1</sup>Invalidité totale

##### Pour l'adhérent qui exerce un travail rémunérateur

État d'incapacité qui résulte d'un accident, qui exige des soins médicaux continus et qui empêche l'adhérent d'accomplir complètement toutes et chacune des tâches habituelles de sa fonction principale.

##### Pour l'adhérent qui n'exerce pas un travail rémunérateur

État d'incapacité qui résulte d'un accident, qui exige des soins médicaux continus et qui empêche l'adhérent d'exercer chacune des activités quotidiennes de base d'une personne du même âge, tel que se nourrir, se vêtir, se déplacer ou pourvoir à ses besoins élémentaires d'hygiène.

**Le présent dépliant est un résumé du produit Acciaide et des protections offertes. Il a été rédigé à des fins publicitaires et n'a aucune valeur légale.**

**Veillez consulter le guide de distribution qui vous est remis afin de connaître les exclusions.**



**Pour avoir l'esprit tranquille**

**Souscrivez une assurance accidents de la Société.**

- **Acciaide** (protection de base) Aussi peu que
  - 14 jours - 17 ans 6,08 \$ par mois\*
  - 18 - 64 ans 6,97 \$ par mois\*
- **Acciaide-R** (protection de base + rente hebdomadaire)
  - 18 - 64 ans 10,30 \$ par mois\*

\*Des frais d'émission de 10\$ sont applicables la première année seulement et le coût de la carte de membre est en sus.

\*La prime inclut la taxe de vente et est sujette à un changement sans préavis.

Carte de membre	
Moins de 18 ans	7 \$ à l'adhésion
Plus de 18 ans	7 \$ annuellement

**Assurance vie**

Afin de soutenir vos proches dans ces moments difficiles, la Société vous propose aussi de souscrire une assurance vie.

- Admissible de 14 jours à 75 ans
  - Aucun examen médical
  - Prix avantageux
  - Contrat simple
  - Règlement rapide et efficace
  - Garantie de paiement anticipé
  - Protection de 5 000 \$ offerte gratuitement à tout enfant résidant au Québec, âgé de 14 jours à un an
- Demandez le dépliant Entraide-Sécuriaide.



La Société offre les protections d'assurance vie et d'assurance accidents en vertu d'un contrat d'assurance vie collective souscrit au profit de ses membres auprès de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance vie.



**Adhérez et soutenez la promotion de la culture québécoise**

**Présente dans son milieu**

- Contribution financière à la réalisation de divers projets relatifs à la langue française, à la pratique des arts, aux activités culturelles, à l'histoire du Québec, à la sauvegarde du patrimoine centricois dans des domaines propres à la promotion de l'identité québécoise
- Mandataire de la *Fête nationale du Québec* pour la région du Centre-du-Québec
- Organisation du concours régional *J'affiche en français*
- Promotion du *jour du Drapeau*
- Distribution de prix dans les écoles primaires, les écoles secondaires et les cégeps du territoire
- Attribution des prix *Mérite en français* et *Mérite en histoire*
- Participation financière à des activités se rapportant à la *Francofête* et aux *Journées de la culture*
- Soutien à des concours littéraires et à des concours de dictée

**Une Société ouverte sur l'avenir et l'évolution québécoise**



**La fierté de 31000 membres!**

Votre représentant ou votre représentante



Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

449, rue Notre-Dame, Drummondville (Québec) J2B 2K9  
 Téléphone : 819 478-2519 Sans frais : 1 800 943-2519  
 Télécopieur : 819 472-7460 Courriel : info@ssjbcq.qc.ca  
 Site Web : www.ssjbcq.qc.ca

6050-170 - Rév. 02/2008



**Un accident est si vite arrivé!**



Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

